

LA RESTAURATION

➤ **Demi-pensionnaire : Forfait trimestriel de 4 jours**

Le forfait donne accès au restaurant scolaire du lundi au vendredi. Le coût unitaire du repas est de 3,14 €
La facture est à régler à l'inscription en début de chaque trimestre. Un changement de régime en cours de trimestre n'est pas possible.

Septembre – Décembre : 215 €	Janvier – Mars : 164 €	Avril - Juin : 171 €
-------------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

➤ **Demi-pensionnaire : Tickets repas : 4,10 €**

Il est nécessaire de réserver son repas chaque jour avant 10h45, grâce aux trois bornes situées dans le hall ou depuis l'application ALISE, accessible sur Internet et depuis un téléphone portable.

Les élèves peuvent réserver à l'avance pour la semaine complète en fonction de leur emploi du temps.

Les menus hebdomadaires sont affichés sur le site du lycée et dans le hall près des bornes de réservation.

➤ **Cafétéria**

La cafétéria propose des formules petit-déjeuner, des plats « déjeuner », des desserts et des boissons. Les produits et les tarifs sont disponibles sur le site Internet du lycée.

Le règlement se réalise grâce à la même carte qui donne accès au restaurant scolaire.

Les internes et les élèves demi-pensionnaires peuvent accéder à la cafétéria en créditant leur carte.

L'HÉBERGEMENT – L'internat

Le nombre de places est limitée et l'admission est prononcée par le service de vie scolaire.

Septembre – Décembre : 597 €	Janvier – Mars : 448 €	Avril - Juin : 299 €
-------------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Un changement de régime en cours de trimestre n'est pas possible. Le règlement est dû en début de chaque trimestre.

Les bourses sont déduites automatiquement de la facture de l'internat.

Le paiement peut être échelonné en adhérant au prélèvement automatique, en réglant depuis le site Internet par carte bancaire ou par virement sur le compte du lycée. Le dépôt de plusieurs chèques n'est pas réglementaire.

Les élèves accèdent au restaurant scolaire et à la cafétéria grâce à une carte remise gratuitement lors de leur entrée au lycée. Elle est valide pour toute la durée de leur scolarité.
En cas de perte ou de dégradation, son coût est de 8 €.

RECHARGEMENT DE LA CARTE **RÈGLEMENT DE LA RESTAURATION ET DE L'HÉBERGEMENT**

Le rechargement de la carte est possible selon les moyens de paiement suivants :

- ① ➤ Le paiement **en ligne** depuis le site du lycée :

<https://lyc-anthoniozdegaulle-milhaud.ac-montpellier.fr/>

Rubrique : **À NE PAS MANQUER – Espace famille - Intendance**

ou <https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes01167>

➤➤➤ *Compte-tenu du contexte sanitaire, ce moyen de règlement est à privilégier.*

- ② ➤ Le paiement **par chèque** : à déposer dans la boîte aux lettres située dans le hall près de la porte de l'accueil. Le nom et prénom de l'élève doivent figurer au dos pour permettre son encaissement.
- ③ ➤ Le paiement **par carte bancaire** au bureau encaissement de l'intendance
- ④ ➤ Le paiement **en espèces** au bureau encaissement de l'intendance
- ⑤ ➤ Le paiement **par virement bancaire** sur le compte du lycée

IBAN (International Bank Account Number)								BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1300	0000	0010	0297	847	TRPUFRP1	

Le bureau des encaissements, accessible depuis la coursive d'accès au restaurant scolaire, est ouvert tous les matins. Une permanence est assurée durant le service de restauration pour toutes difficultés ou questions.

Pour toutes difficultés financières, veuillez prendre contact avec l'assistante sociale qui instruira un dossier de demande de fonds social.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Il est nécessaire pour le règlement trimestriel des bourses et pour le remboursement des trop-perçus (avances cantine, trop perçu voyages...).

Le RIB est un document à joindre lors du dépôt du dossier d'inscription au lycée.

En cours d'année, il est à déposer dans la boîte aux chèques en indiquant au dos le nom, le prénom et la classe de l'élève.